

# D I C R I M

## Document d'information communal sur les risques majeurs

# BAYONS



### Editorial du maire

Notre région est un espace fortement soumis aux risques naturels et ces problèmes concernent, par l'exception de leur caractères, sa soudaineté et sa brutalité l'ensemble de nos concitoyens et de nos structures. Informer la population sur les différents types de risques auxquels elle peut se trouver confronté est un devoir citoyen.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) recense l'ensemble des risques pouvant toucher notre commune.

Il informe nos concitoyens sur les consignes individuelles de sécurité à respecter et les mesures à prendre si, hélas, l'une des catastrophes évoquée se produisait.

Informier c'est :

- > Vous sensibiliser à ces situations qui peuvent devenir dangereuses
- > Vous protéger et cela est le but que poursuit la commune en réalisant les travaux de sécurisation
- > Vous prévenir et faire en sorte que vous ayez la connaissance des risques majeurs.

En résumé, ce document, de par sa connaissance, fait de vous un acteur de votre sécurité dans les cas de forces majeures.

AURIAULT Patrick  
Maire de Bayons (04)

### Informations complémentaires

Consignes générales à suivre :

**Informez-vous sur les risques encourus à l'endroit où vous êtes et les consignes de sécurité spécifiques.**

#### A FAIRE

Suivant l'événement, rentrez dans un bâtiment ou quittez la zone dangereuse, dès l'audition de l'alerte, donnée par les moyen de la commune  
Mettez vous à l'écoute de la radio.  
Respectez les consignes des autorités

#### A NE PAS FAIRE

N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Ne téléphonez pas, libérer les lignes pour les secours.  
Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



# Risque inondation

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Bayons est soumise à un risque d'inondation des torrents du Sasse, de la Clastre et du torrent de Chabert.

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue en janvier 1994 et a connu des inondations en 2000, 2002, 2003 et 2009.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

Nettoyage et entretien de la végétation du Sasse par les Brigades Bleures, équipes du Conseil Général des Alpes de Haute Provence spécialisées dans l'entretien des rivières.

Nettoyage et entretien régulier des cours d'eau non domaniaux par les propriétaires riverains qui est propriétaire des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau.

Procédure de vigilance météorologique permettant aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

### **AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER**

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves, etc ...
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures ...

### **PENDANT : SE METTRE A L'ABRI**

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### **APRES : RESPECTER LES CONSIGNES**

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



- ➔ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- ➔ Fermez le gaz et l'électricité
- ➔ Montez à pied dans les étages
- ➔ Ecoutez la radio
- ➔ Respectez les consignes des autorités
- ➔ **N'allez pas chercher vos enfants l'école pour ne pas les exposer**
- ➔ **Ne téléphonez pas, libérer les lignes pour les secours**

# Risque feu de forêt

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Près de 53 % de la commune est couvert par de la forêt ou de la garrigue. La déprise agricole et le progressif enfrichement constituent un risque croissant d'incendies. Les derniers feux de forêt recensés sur la commune datent de janvier 1997 où 148 ha ont brûlé au lieu-dit Pic Valentin et de février 2001 où 10 ha ont brûlé au lieu-dit chemin du Seuil.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORET

Réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie.

Aménagement de terrain en matière de défense contre l'incendie : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citerne d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens ...

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

### **AVANT : S'ORGANISER FACE A UN FEU DE FORET**

- repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- prévoir les moyens de lutte (ponts d'eau, matériel),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

### **PENDANT : SE METTRE A L'ABRI**

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur ...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### **APRES : RESPECTER LES CONSIGNES**

- éteindre les foyers résiduels



- ➔ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ➔ Arrosez les abords
- ➔ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables
- ➔ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ➔ Fermes volets, portes et fenêtres
- ➔ Calfeutrez avec des linges mouillés
- ➔ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ➔ Ne sortez pas sans ordre des autorités

# Risque mouvement de terrain

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les types de mouvements de terrain observés ou susceptibles de survenir sur la commune sont les chutes de blocs, le ravinement, les effondrements, les glissements de terrain et du retrait-gonflement des argiles. Des glissements de terrain sont localisés à Esparron-la-Bâtie, à Chabannette, à la Cluse de Bayons et à Reynier.

De larges portions de territoire sont concernées par des chutes de blocs notamment dans la forêt domaniale des gorges du Sasse, à l'adret de Folle ou du Baudinard. La commune est également concernée par du ravinement qui affecte les marnes calcaires qui évoluent en « Bad-lands », ainsi que par des effondrements de cavités souterraines causés par la dissolution du gypse à la Rouvière, au Seuil, à la Garnayse et en aval de la Cabane de la Laupie.

La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, liés aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Sous une habitation, le sol est protégé de l'évapotranspiration, et sa teneur en eau varie peu dans l'année. De fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades. Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Ces dommages peuvent prendre plusieurs formes : fissurations en façade, décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles). Des mesures préventives lors de la construction de la maison peuvent être prises pour se protéger contre ce phénomène. Le porter à connaissance de l'état sur le risque retrait-gonflement des argiles est consultable en mairie.

La commune a également fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à un glissement de terrain en janvier 1994.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, l'interdiction de circulation ...

## CONSIGNES GENERALES FACE A MOUVEMENT DE TERRAIN

### **AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### **PENDANT : SE METTRE A L'ABRI**

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

### **APRES : RESPECTER LES CONSIGNES**

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué
- Fermer le gaz et l'électricité

### **Pendant : protégez-vous la tête avec les bras**

#### A l'intérieur

→ Abritez-vous sous un meuble solide

→ Eloignez-vous des fenêtres

#### A l'extérieur

→ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### **Après**

→ Fermez le gaz et l'électricité

→ Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas

→ Ne prenez pas l'ascenseur

→ Eloignez-vous de la zone dangereuse

→ Rejoignez le lieu de regroupement

→ Respecter les consignes des autorités



# Risque sismique

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de Bayons est située en aléa moyen, niveau 4. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

Application de règles de constructions parasismiques et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

## PREVISIONS

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

### **AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER**

- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds,
- Construire selon les règles parasismiques

### **PENDANT : SE METTRE A L'ABRI**

A l'intérieur

- Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...)
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme

### **APRES : RESPECTER LES CONSIGNES**

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...)



**Pendant : protégez-vous la tête avec les bras**

A l'intérieur

**→ Abritez-vous sous un meuble solide**

A l'extérieur

**→ Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres .....**

**Si vous êtes en voiture, restez-y**

Après

**→ Fermez le gaz et l'électricité**

**→ Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas**

**→ Ne prenez pas l'ascenseur**

**→ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre**

**→ Ecoutez la radio**

**→ Respectez les consignes des autorités**

**Rejoignez le lieu de regroupement**

# Risque avalanche

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause : la surcharge du manteau neigeux, d'origine naturelle, la température, le vent.

La commune est concernée par un aléa d'avalanche de neige humide. Cet aléa est principalement situé sur le flanc Sud-Est de la commune, en aval de la crête de Val-Haut.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE AVALANCHE

Risque à période de retour très faible : aucune mesure de prévention particulière mise en place.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

### **AVANT : SI VOUS AVEZ A FRANCHIR UNE ZONE DOUTEUSE**

- Déetecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain
- Dégager dragonnes, lanières et une bretelle de sac
- Mettre un foulard sur la bouche
- Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre
- Ne pas céder à l'euphorie du groupe

### **PENDANT : TENTER DE FUIR LATERALEMENT**

- Se débarrasser des bâtons et du sac
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

### **APRES : SE FAIRE REPERER**

- Ne pas s'essouffler en criant ; pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet)
- Faire un maximum d'efforts pour vous dégager si vous sentez que l'avalanche va s'arrêter
- Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, efforcez-vous de créer une poche en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air



#### A l'intérieur en période critique

- ➔ **Ecoutez la radio**
- ➔ **Respectez les consignes des autorités**
- ➔ **Fermez les volets, portes et fenêtres**
- ➔ **Eloignez-vous-en**

#### A l'extérieur

- ➔ **Fuyez latéralement**
- ➔ **Essayez de nager**
- ➔ **Formez une poche d'air**

#### **Pendant**

- ➔ **Ne sortez pas des bâtiments**

# Risque de transport de matières dangereuses

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Bayons est susceptible d'être concernée par le risque de TMD par route sur la D1.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE TMD

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transport de matières dangereuses par route.

Restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local par le préfet et le maire.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE TMD

### **AVANT : SAVOIR IDENTIFIER**

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque (s) généré (s) par la ou les marchandise (s).

### **PENDANT : SE METTRE A L'ABRI**

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...), le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc ...), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ...), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- 

### **APRES : RESPECTER LES CONSIGNES**

A la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri



- ➔ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ➔ Ecoutez la radio
- ➔ Respectez les consignes des autorités
- ➔ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer**
- ➔ **Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle**
- ➔ **Ne téléphonez pas, libérer les lignes pour les secours**